

Journée partenaires Risk Institute - PARN - IRMa

**Pensées et impensées
des responsabilités
dans un contexte de
risques naturels
accélérés :**

**Quelles questions
juridiques,
assurantielles, et
d'acceptabilité ?**

Jeudi 2 octobre 2025

///

**Auditorium
Bât. IMAG**

Domaine universitaire SMH



***Titre intervention : Quels risques de responsabilité
pour les communes et les Elus face aux risques
majeurs ?***

Nom – Prénom intervenant : J-Y DELECHENEAU

***Fonction/organisme Référent Prévention RC
SMACL Assurances***



**Juge
administratif**

La responsabilité administrative

Responsabilité indemnitaire

- Enjeux : financiers + image

La collectivité

** La responsabilité personnelle d'un élu suppose la réalisation d'une faute personnelle détachable de service (intention de nuire, recherche d'un intérêt personnel)*

Domaines à risques

- Pouvoirs de police du maire (L 2212-2- 6° CGCT)
- Obligations spécifiques de sécurité : DICRIM, PCS, repères de crues,
- Urbanisme (Autorisation d'urbanisme, documents d'urbanisme)
- Ouvrages publics (réseaux EP/EU, digue)

Conditions :

Les conditions de mise en jeu de la responsabilité seront différentes selon le domaine mis en cause :

- Une faute simple (à prouver) pour la police et l'urbanisme
- Une faute présumée, voire sans faute en cas d'ouvrage impliqué
- Un lien de causalité direct entre le dommage et la faute
- Exonération : faute victime, force majeure

Exemples de responsabilité administrative de la collectivité

- **Condamnation d'une commune au titre de ses pouvoirs de police** à la suite d'un orage violent ayant blessé plusieurs participants à une guinguette. Les Tivoli étaient insuffisamment lestés, pas de respect de la réglementation ERP, absence de prise en compte de la vigilance météo. (CAA Nancy 13 févr. 2024 19NC03506)
- **Condamnation d'une commune au titre de ses pouvoirs de police** à la suite du décès de deux randonneuses emportées par une coulée de boue. Le maire s'était limité à afficher l'arrêté préfectoral en mairie . Pas d'affichage spécifique sur site (CAA Bordeaux 12 juil. 2016 16BX00070)
- **Condamnation d'une commune pour avoir délivré un permis de construire** sur un terrain soumis à risque de glissement de terrain. Un précédent glissement était survenu sur un terrain situé en amont . Le RTM était intervenu et avait préconisé une étude des sols sur l'ensemble de la zone qui n'avait pas été réalisée TA Marseille 27 oct. 2017 1500797



**Juge
pénal**

La responsabilité pénale

Responsabilité répressive

- **Enjeux : amende + peine d'emprisonnement, interdiction d'exercer + image**

L'Élu

* La responsabilité pénale d'une collectivité suppose que l'activité en cause soit susceptible d'être déléguée à une personne privée.

Domaines à risques

- **Pouvoirs de police du maire** (L 2212-2- 6° CGCT)
- **Obligations spécifiques de sécurité :** DICRIM, PCS, repères de crues,
- **Urbanisme** (Autorisation d'urbanisme, documents d'urbanisme)
- **Ouvrages publics** (réseaux EP/EU, digues)

Conditions :

L'Elu sera mis en cause pour avoir contribué indirectement au dommage (causalité indirecte). Suppose une faute qualifiée soit :

- Violation délibérée à une obligation particulière de sécurité
- Faute caractérisée
- Moyens d'exonération : force majeure, faute exclusive

Exemples de responsabilité pénale d'Élus

➤ **Condamnation d'un maire à 18 mois de prison avec sursis et interdiction d'exercer une fonction publique à vie** à la suite du décès de 29 personnes . Les juges retiennent à son encontre plusieurs violations délibérées et fautes caractérisées :

- Absence de DICRIM
- Absence d'information biennale auprès de la population
- Absence de prise en compte de la vigilance météo
- Absence de PCS (pas obligatoire ici)
- Absence de travaux de confortement de la digue

CA Poitiers 4 avril 2016 16/00199

➤ **Condamnation de deux maires à un an de prison avec sursis, une interdiction définitive d'exercer et 1800 € d'amende** à la suite du décès de quatre personnes dans un camping municipal (Appel en cours) .

Les juges ont reproché aux maires :

- Absence de déclenchement du PCS
- Absence de formation des agents chargés du camping
- Pour un élu, pour ne pas avoir informé la préfecture de son nouveau numéro de portable l'empêchant de recevoir les messages d'alerte du préfet.

Trib. Correctionnel de Béziers 22 mai 2022 1052/22

Exemples de responsabilité pénale d'Élus et commune

➤ **Condamnation d'une maire à un an de prison avec sursis à la suite du décès de 3 personnes d'un EHPAD.** Les juges retiennent à son encontre **plusieurs fautes caractérisées :**

- Absence de prise en compte de la vigilance météo
- Absence de déclenchement du PCS
- Absence de réactualisation du PCS
- Absence de surveillance de l'EHPAD qui était un risque sensible

TC de Grasse 25 mars 2024

➤ **Condamnation d'une commune à une amende de 150 000 €** à la suite du décès de 13 personnes provoqué par la chute d'un arbre lors d'un spectacle. **Les juges retiennent :**

- une absence de prise en compte de la vigilance météo (orages et vents violents)
- une absence d'annulation du spectacle alors même que la commune savait que les arbres étaient fragilisés depuis la tempête de 1999.

TC Correctionnel de Strasbourg, 27 mars 2007

- *La ville sera par ailleurs condamnée par le TA de Strasbourg à indemniser les victimes*

Quels bons réflexes ?

- Respecter vos obligations réglementaires de sécurité
- Acculturer les populations (Elus, agents, administrés)
- Suivre en temps réel les vigilances météo
- Être réactif
- Tracer vos actions

Merci pour votre attention



Jean-Yves DELECHENEAU

Référent Prévention Responsabilité Civile Service Prévention

Tél : 06 63 75 21 52

jy-delecheneau@smacl.fr

L'ASSURANCE DES TERRITOIRES

smacl.fr



05 49 32 56 56 (Prix d'un appel local) - contact@smacl.fr

